donnerons volontiers un coup de main. Nous lui avons aidé en lui fournissant des moyens de transport, et de plusieurs autres manières.

Je dis donc aux représentants de l'Ouest: Prenez garde de ne jamais formuler un programme qui romperait les liens qui existent entre l'Est et l'Ouest. Nous avons aidé les cultivateurs de là-bas en construisant des élévateurs intérieurs et des entrepôts de tête de ligne. Le présent Gouvernement a poussé la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson dont le marché avait été passé et signé par l'ancien gouvernement.

J'ai été déçu d'entendre le réprésentant d'Oxford-nord (M. Nesbitt) dire que, s'il état libre d'agir à sa guise, il enlèverait les rails de cette voie ferrée. L'honorable député faisait-il partie de la Chambre lorsque le gouvernement qu'il appuyait a conçu le projet d'établir ce chemin de fer? II ne répond pas à ma question. S'il s'est tenu coi et s'il a laissé le Parlement adopter ce projet sans faire entendre des protestations, il a commis une grande faute, vu l'opinion qu'il entretient. Si j'avais agi de cette façon, je ne viendrais certainement pas devant la Chambre blâmer la construction de ce chemin de fer et dire que je suis d'avis de le démolir. J'ai meilleur espoir pour lui, et je m'attends qu'il fera beaucoup de bien à la population de l'Ouest.

Le Gouvernement a dégrevé les machines à fossoyer. Sous l'ancien régime, elles étaient imposables mais dès son arrivée au pouvoir le ministère actuel les a mises sur la liste des articles admis en franchise, avantage notable pour les cultivateurs.

Une autre question importante est le dégrèvement partiel des instruments aratoires. Le Gouvernement a baissé le droit de 17½ à 12½ pour 100, accordant ainsi à la population de l'Ouest un plus grand avantage que l'ancien gouvernement ne lui en avait accordé par le traité de réciprocité de 1911.

Lorsque le ciment est devenu rare au Canada et que le prix en était excessif, le Gouvernement a diminué le droit de moitié afin de procurer cet article à la population à un juste prix. Voilà un exemple de la vigilance déployée par le ministre pour sauvegarder les intérêts de nos cultivateurs.

Le représentant d'Halifax (M. Maclean) a démandé quel bien l'imposition d'une taxe sur la laine ferait aux habitants de ce pays. Si nos adversaires se préoccupaient des intérêts du cultivateur, ils verraient quel bien cette taxe fera. L'élevage des moutons est une industrie qui a été ruinée; nos cultivateurs ont dû y renoncer, parce qu'ils devaient faire concurrence au monde entier et que les prix étaient très bas.

M. NESBITT: Puis-je demander à l'honorable député s'il élève des moutons?

M. BOWMAN: J'en ai élevé autrefois.

M. NESBITT: Mais vous n'en élevez plus.

M. BOWMAN: Non.

M. NESBITT: L'honorable député seraitil surpris d'apprendre que l'élevage des moutons a été profitable dans les dernières années.

M. BOWMAN: Et ces prescriptions législatives le rendront encore plus profitable.

M. NESBITT: En ce qui me concerne, je ne pense pas qu'elles m'aident le moindrement, bien que je fasse l'élevage des moutons.

M. BOWMAN: L'honorable député n'a peut-être pas confiance dans la protection. En causant tranquillement avec ses amis, je crois qu'il avouera l'an prochain que ses bénéfices ont été plus gros que cette année.

Il est étrange que le député d'Oxfordnord dise que le supplément de droit sur les engrais et le fil de fer pour les clôtures sera un fardeau pour le cultivateur parce qu'il paiera ces articles plus cher, et qu'il soutienne qu'un droit de 7½ p. 100 sur la laine qu'il vend ne protège pas le cultivateur. S'il croit que c'est une manière logique de raisonner, je n'ai rien à ajouter.

Bien que le Gouvernement ait beaucoup fait pour le pays, il y a encore autre chose à faire. Si le ministre de l'Agriculture (M. Burrell) était présent, je lui suggérerais cette idée: Nous avons au Canada des milliers d'acres de terre inculte. Nous parlons de l'augmentation du rendement du sol, du retour à la terre. Rien ne favoriserait plus l'accroissement de la production que de procurer aux cultivateurs des fonds à intérêt peu élevé pour le drainage des terres incultes. Nous en avons des millions d'acres, et est-il déraisonnable de ma part de dire qu'on devrait fournir aux cultivateurs de l'argent à 3½ ou 4 p. 100 pour ces travaux de drainage.

Dans la province d'Ontario nous avons un fonds pour la construction de drains en tuiles. Mais le cultivateur qui veut en profiter ne le peut pas, vu que le prix est si modique. Le Gouvernement donne de l'aide à l'agriculture. Pourquoi ne pourrait-il pas aider à la province à créer un fonds qui fournirait au cultivateur de l'argent à un taux raisonnable pour drainer sa terre. Aux termes de la loi sur le drainage, par exem-